

## Formulaire de demande d'ouverture de compte SMART PORTFOLIOS

Ouvrir un compte avec Internaxx Bank S.A. est simple. Il vous suffit de suivre les indications ci-dessous.

- 1 Lisez, complétez et signez le formulaire d'ouverture de compte ci-joint.**
- 2 Fournissez les documents suivants, en français, anglais ou allemand (les documents doivent être datés de moins de 6 mois) :**
  - A. Preuve d'identité:**

Veillez fournir une copie couleur de bonne qualité de votre passeport ou de votre carte d'identité d'un pays de l'U.E. La copie doit comporter votre photo, signature et pages de renseignements personnels. Veuillez noter que le premier transfert sur votre compte doit provenir d'un compte détenu à votre nom dans l'un des pays de [cette liste](#) (disponible sur <https://www.internaxx.com/fr/ouvrir-un-compte/aide>).

Si vous ne détenez pas de compte dans l'un de ces pays, merci d'inclure une copie certifiée conforme de votre passeport ou de votre carte d'identité européenne. La certification doit porter le cachet d'une autorité agréée (ex: police, mairie, ambassade ou consulat, notaire, solicitor au Royaume-Uni, avocat du bureau des Affaires Etrangères et du Commonwealth pour les pays du Moyen-Orient) et dater de moins de 6 mois. La copie doit comporter votre photo, signature, les pages de renseignements personnels, ainsi que la date, lieu, signature, nom et qualité de l'autorité de certification. La certification doit être établie en anglais, français ou allemand, ou justifiée par une traduction officielle.

Pour les comptes joints, chaque titulaire du compte doit fournir ses documents d'identité.
  - B. Preuve de résidence :**

Veillez joindre un justificatif de domicile, il peut s'agir d'une facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe), une attestation de votre employeur, un avis d'imposition, une quittance loyer. Le document doit mentionner votre nom et votre adresse actuelle.
  - C. Preuve de la provenance des fonds :**

Les documents justifiant l'origine des fonds que vous souhaitez investir. Les documents acceptés sont : un courrier de votre employeur confirmant votre emploi et salaire, une fiche de salaire de moins de 6 mois, votre dernier avis d'impôts sur le revenus ou un certificat d'hérédité.
- 3 Envoyez le formulaire d'ouverture de compte et vos documents d'identité à**  
Internaxx Bank S.A., 2 rue Edward Steichen, L-2958 Luxembourg
- 4 Nous traiterons vos documents et vous enverrons un email de confirmation lorsque votre compte sera ouvert.**
- 5 Approvisionnez votre compte**

Une fois la confirmation de votre numéro de compte reçue, veuillez suivre les instructions contenues dans l'email pour effectuer le virement du montant minimum d'investissement initial de 5,000 EUR/USD/GBP. L'argent doit provenir d'un compte bancaire ouvert à votre nom. Si votre compte n'est pas approvisionné dans les 45 jours suivant sa date d'ouverture, il sera fermé.
- 6 Votre premier virement sera investi selon vos instructions.**

**Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à nous contacter au +352 2603 2003 ou par email à [customerservice@internaxx.com](mailto:customerservice@internaxx.com)**

## Etes-vous un client existant d'Internaxx?

**Oui** Veuillez fournir votre numéro de compte Internaxx  
Vous n'avez pas besoin de compléter la section 4, Profil financier

**Non** Merci de compléter toutes les informations suivantes

## 1 Informations Personnelles (à compléter en lettres majuscules)

### Titulaire principal du compte

Titre M.  Mme  Mlle  Dr

Prénom

Nationalité

Nom

Nationalité 2

Date de naissance

Identifiant

Lieu de naissance

Pour les ressortissants de l'Espace Economique Européen, merci de bien vouloir indiquer votre identifiant national, d'après ce [tableau](#).

### Adresse principale (adresse complète, pas de boîte postale)

Rue / Numéro

Ville

Code postal

Pays

### Adresse postale de préférence

(si différente de l'adresse principale, boîtes postales acceptées)

Rue / Numéro

Ville

Code postal

Pays

### Informations de contact

Téléphone mobile

Ligne fixe (optionnelle)

E-mail

Votre mot de passe sera envoyé sur votre adresse email.

### Résidence fiscale

À des fins fiscales, je suis résident des pays suivants et mon numéro d'identification fiscale est repris ci-après, ou j'indique ne disposer d'aucun numéro d'identification fiscale.

Pays de résidence fiscale	Numéro d'identification fiscale (TIN)	Pas de TIN
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous résidez à Bahrain, à Chypre, à Malte, en Malaisie, au Qatar ou aux Emirats Arabes Unis, merci de compléter également [ce formulaire](#) et de le joindre à vos documents d'ouverture de compte.

### Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée?

Oui  Non

Sont qualifiées de personnes politiquement exposées ("PPE"), toutes les personnes physiques qui occupent ou ont occupé une fonction publique importante, ainsi que les membres directs de leur famille ou des personnes connues pour leur être étroitement associées (ex: époux, épouse, conjoint(e) légalement reconnu(e), enfants ainsi que leur conjoint(e), parents). Ces fonctions incluent entre autres celles de chef d'Etat, de gouvernement, politiciens de premier plan, hauts fonctionnaires (pouvoir judiciaire ou exécutif y compris l'armée), dirigeants d'entreprises publiques.

## 1 Informations Personnelles (suite)

### Co-titulaire

Titre M.  Mme  Mlle  Dr

Prénom

Nationalité

Nom

Nationalité 2

Date de naissance

Identifiant

Lieu de naissance

Pour les ressortissants de l'Espace Economique Européen, merci de bien vouloir indiquer votre identifiant national, d'après ce [tableau](#).

### Adresse principale (adresse complète, pas de boîte postale)

Rue / Numéro

Ville

Code postal

Pays

### Adresse postale de préférence

La correspondance relative au compte sera envoyée à l'adresse du titulaire principal ou, le cas échéant, à l'adresse postale de votre choix.

### Informations de contact

Téléphone mobile

Ligne fixe (optionnelle)

E-mail

### Résidence fiscale

À des fins fiscales, je suis résident des pays suivants et mon numéro d'identification fiscale est repris ci-après, ou j'indique ne disposer d'aucun numéro d'identification fiscale.

Pays de résidence fiscale	Numéro d'identification fiscale (TIN)	Pas de TIN
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous résidez à Bahrain, à Chypre, à Malte, en Malaisie, au Qatar ou aux Emirats Arabes Unis, merci de compléter également [ce formulaire](#) et de le joindre à vos documents d'ouverture de compte.

### Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée?

Oui  Non

Sont qualifiées de personnes politiquement exposées ("PPE"), toutes les personnes physiques qui occupent ou ont occupé une fonction publique importante, ainsi que les membres directs de leur famille ou des personnes connues pour leur être étroitement associées (ex: époux, épouse, conjoint(e) légalement reconnu(e), enfants ainsi que leur conjoint(e), parents). Ces fonctions incluent entre autres celles de chef d'Etat, de gouvernement, politiciens de premier plan, hauts fonctionnaires (pouvoir judiciaire ou exécutif y compris l'armée), dirigeants d'entreprises publiques.

## 2 Situation Professionnelle

### Titulaire principal du compte

#### Situation professionnelle

Employé temps plein  Employé temps partiel  Au foyer  Indépendant  Sans emploi  Etudiant  Retraité

Merci d'ajouter une preuve d'emploi si vous êtes employé(e) à temps plein ou à temps partiel.

#### Fonction

Si vous êtes retraité, merci d'indiquer votre dernière fonction/entreprise.

Fonction/titre	<input type="text"/>
Employeur actuel	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Secteur d'activité	<input type="text"/>
Employé depuis	<input type="text"/>

### Co-titulaire

#### Situation professionnelle

Employé temps plein  Employé temps partiel  Au foyer  Indépendant  Sans emploi  Etudiant  Retraité

Merci d'ajouter une preuve d'emploi si vous êtes employé(e) à temps plein ou à temps partiel.

#### Fonction

Si vous êtes retraité, merci d'indiquer votre dernière fonction/entreprise.

Fonction/titre	<input type="text"/>
Employeur actuel	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Secteur d'activité	<input type="text"/>
Employé depuis	<input type="text"/>

## 3 Votre Compte

#### Combien de virements souhaiteriez-vous réaliser par an ?

0-3  4-6  6-12  12+

Quel est le montant que vous pensez investir?

#### De quelle(s) institution(s) financière(s) approvisionnerez-vous votre compte Smart Portfolio ?

Nom de la Banque/Broker	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Nom de la Banque/Broker	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

#### Comment avez-vous entendu parler des Smart Portfolios d'Internaxx pour la première fois ?

CODE PROMOTIONNEL (si applicable)

## 4 Profil Financier

### Titulaire principal du compte

Quel est l'origine des fonds que vous allez transférer sur votre compte ?

- Salaire/Retraite  Prime/ Bonus  Epargne  Ventes immobilières  
 Vente d'actions  Fonds perçus via un contrat d'assurance  Cadeau/Héritage/Donation  
 Autre: merci de préciser

Quelle sont les activités qui sont à l'origine de votre patrimoine ?

- Revenu du travail  Appréciation des investissements immobiliers  Vente d'entreprise  
 Appréciation des investissements mobiliers  Héritage  Autres: merci de préciser

Quel est votre revenu annuel ?

- <€10,000  €10,000 - €25,000  €25,000 - €100,000  €100,000 - €250,000  €250,000+

Quel est le montant approximatif de vos avoirs en euros ?

- <€25,000  €25,000 - €100,000  €100,000 - €500,000  €500,000+

### Co-titulaire

Quel est l'origine des fonds que vous allez transférer sur votre compte ?

- Salaire/Retraite  Prime/ Bonus  Epargne  Ventes immobilières  
 Vente d'actions  Fonds perçus via un contrat d'assurance  Cadeau/Héritage/Donation  
 Autre: merci de préciser

Quelle sont les activités qui sont à l'origine de votre patrimoine ?

- Revenu du travail  Appréciation des investissements immobiliers  Vente d'entreprise  
 Appréciation des investissements mobiliers  Héritage  Autres: merci de préciser

Quel est votre revenu annuel ?

- <€10,000  €10,000 - €25,000  €25,000 - €100,000  €100,000 - €250,000  €250,000+

Quel est le montant approximatif de vos avoirs en euros ?

- <€25,000  €25,000 - €100,000  €100,000 - €500,000  €500,000+

## 5 Choix de produits

# PORTFEUILLES INDICIELS GÉRÉS PAR BLACKROCK

Les Portefeuilles indicieux gérés par BlackRock constituent une gamme de fonds multi-actifs diversifiés, répartis en trois catégories de risque : Prudent, équilibré et dynamique. Ces fonds tout-en-un sont composés à 100 % de trackers iShares et de fonds indicieux BlackRock dans une structure de fonds UCITS.

	PRUDENT	EQUILIBRÉ	DYNAMIQUE
<b>Catégorie de risque (SRRI)<sup>1</sup></b>	3/7	4/7	5/7
<b>Objectif</b>	<b>Visé à générer un rendement tout en minimisant le risque de perte de capital.</b>	<b>Visé une croissance à long terme avec un niveau de risque modéré.</b>	<b>Visé une croissance plus forte avec un niveau de risque relativement élevé.</b>
<b>Politique d'investissement</b>	<b>Portefeuille diversifié composé de titres de haute qualité assortis d'une pondération en obligations afin de réduire les risques</b>	<b>Combinaison d'actifs diversifiée comprenant des actions, des obligations et d'autres investissements afin de parvenir à un équilibre entre les catégories d'actifs en termes de croissance et de rendement.</b>	<b>Une plus grande proportion de fonds axés sur des actifs à risque plus élevé, tels que des actions associées à un potentiel de rendement supérieur.</b>
<b>Catégorie d'actions</b>	Catégorie D2 (nette)		
<b>Devise de référence EUR</b>	EUR USD (couverte) <sup>2</sup> GBP (couverte) <sup>3</sup>		
<b>Utilisation des revenus</b>	Capitalisation		
<b>Frais récurrents</b>	0.50%	0.50%	0.50%
<b>Veillez sélectionner votre Catégorie de risque et votre devise préférée</b>	<input type="checkbox"/> EUR <input type="checkbox"/> USD <input type="checkbox"/> GBP	<input type="checkbox"/> EUR <input type="checkbox"/> USD <input type="checkbox"/> GBP	<input type="checkbox"/> EUR <input type="checkbox"/> USD <input type="checkbox"/> GBP

1 L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) est une caractéristique clé du Document d'information clé pour l'investisseur (DICI), qui permet d'évaluer le profil de risque et de rendement global d'un fonds. Les fonds sont classés sur une échelle allant de 1 à 7, 1 représentant le risque le plus faible et 7 le plus élevé. En règle générale, l'indicateur SRRI est établi à partir de la volatilité des rendements antérieurs sur une période de cinq ans. Le SRRI de chaque portefeuille indicieux géré par BlackRock peut varier. Toutefois, chaque fonds vise à maintenir sa volatilité dans la fourchette de risque cible.

2. La devise de référence du Fonds est l'euro. Les actions de cette catégorie sont achetées et vendues en dollars américains. Le rendement de vos actions peut être influencé par cette différence de change. Vos actions seront « couvertes » dans le but de réduire l'effet des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et la devise de référence du Fonds (c'est-à-dire l'euro). La stratégie de couverture peut ne pas éliminer complètement le risque de change et, par conséquent, peut influencer votre rendement.

3. La devise de référence du Fonds est l'euro. Les actions de cette catégorie sont achetées et vendues en livres sterling. Le rendement de vos actions peut être influencé par cette différence de change. Vos actions seront « couvertes » dans le but de réduire l'effet des fluctuations du taux de change entre la livre sterling et la devise de référence du Fonds (c'est-à-dire l'euro). La stratégie de couverture peut ne pas éliminer complètement le risque de change et, par conséquent, peut influencer votre rendement.

Les informations ci-dessus sont exactes au mois de janvier 2019.

### Comment votre virement initial et vos approvisionnements futurs seront-ils investis ?

Un montant minimum d'approvisionnement initial est applicable et est fixé à 5,000 EUR/USD/GBP.

Le solde de votre compte sera automatiquement investi dans le fonds choisi, le cinquième jour ouvrable bancaire de chaque mois ou aux alentours de cette date, dès que le niveau minimum d'investissement complémentaire est atteint. Niveau minimum d'investissement complémentaire : 500 EUR/USD/GBP.

Par défaut, toutes les espèces seront converties dans la devise de l'instrument choisi, une fois par mois, avant la date d'investissement du mois.

### Avant d'ouvrir le compte et d'investir dans le fonds que vous avez choisi, veuillez confirmer ce qui suit (cochez les cases ci-dessous) :

- Je reconnais que le compte a pour objectif des investissements réguliers dans des fonds UCITS et qu'il convient dans le cadre d'investissements de moyen à long terme
- J'atteste que je suis à l'aise d'investir dans des fonds d'investissement ou que je possède soit un peu soit aucune expérience en investissement mais que je sollicite les conseils d'un tiers qualifié
- Je comprends que je ne recevrai aucun conseil d'Internaxx quant à la pertinence de ces investissements pour ma situation personnelle
- J'ai eu suffisamment de temps pour lire et comprendre le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) disponible sur le site <https://www.internaxx.com/smart-portfolios> sous la rubrique FAQ - Qu'est-ce qu'un DICI ?
- J'autorise la banque Internaxx à effectuer des investissements à partir de mon compte dans le fonds que j'ai choisi
- Je comprends les risques associés à un investissement dans des fonds d'investissement, y compris le risque de perte de tout ou partie du capital investi, correspondant à une stratégie de risque moyen.

## 6 Avertissement concernant les risques

De manière générale, le Client ne doit pas effectuer d'opérations s'il ne comprend pas leurs natures et leurs risques. Le Client doit donc déterminer si l'opération envisagée est adaptée à sa situation au regard de son expérience, de ses objectifs, de ses ressources financières et des autres facteurs à prendre en compte.

Internaxx Bank S.A. suppose que le Client connaît les risques inhérents à l'achat, à la vente et à la détention de titres. Le terme « risque » fait référence en particulier au risque de crédit, aux risques de marché et au risque de liquidité liés aux actions, aux obligations et aux fonds d'investissement, et vise également le risque de change.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ces risques comprennent notamment les risques suivants:

**Risque de variation des valeurs d'actif net ou des prix:** Le risque de variation des valeurs d'actif net ou des prix existe sur tous les marchés financiers. Le prix d'un instrument financier est le résultat du rapport entre l'offre et la demande sur le marché. Le prix peut être soumis à des fluctuations imprévues impliquant un risque de perte. De plus, la volatilité historique d'un instrument spécifique peut évoluer dans le temps, même en l'absence de conditions extrêmes.

**Risques économiques:** Les changements liés aux cycles économiques ont toujours un impact sur les cours des titres. Les cours fluctuent en fonction des perspectives de récession ou de croissance économique. La durée et l'ampleur des cycles économiques varient dans le temps, tout comme l'impact de l'économie sur les différents secteurs. De plus, les cycles économiques peuvent varier d'un pays à l'autre. Le fait de ne pas tenir compte de ces facteurs ou de se tromper dans l'estimation des tendances économiques futures, au moment de prendre une décision d'investissement, peut entraîner des pertes. Le Client doit tenir compte de l'impact de la conjoncture économique sur l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que sur les résultats des entreprises dans le pays concerné.

**Risque d'inflation:** L'inflation correspond à la hausse des prix à la consommation et entraîne une perte de pouvoir d'achat au fil du temps. Le Client perd du pouvoir d'achat à chaque fois que le taux d'inflation de l'économie nationale dépasse le rendement du capital investi (coupons, dividendes et plus-values). Le Client doit donc fonder ses décisions sur le taux d'intérêt effectif, à savoir la différence entre le taux d'intérêt et l'inflation.

**Risque de taux d'intérêt:** La fluctuation des taux d'intérêt expose le Client qui détient des produits à taux fixe au risque de perte en capital. Même si l'émetteur respecte scrupuleusement les conditions de l'émission, une simple hausse des taux d'intérêt peut entraîner une perte ou une absence de gain. En règle générale, une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse du prix des instruments financiers qui sont plus ou moins sensibles aux taux, tels que les obligations à taux fixe et certains produits structurés, tandis qu'une baisse des taux a l'effet inverse.

**Risque pays et risque de transfert:** Un pays peut faire défaut et/ou suspendre la convertibilité de sa devise. Ce risque est lié à l'instabilité économique et politique. En cas de crise de la devise étrangère ou de restrictions sur les transferts de devises, le Client peut ne pas recevoir les paiements auxquels il a droit. Le Client peut également recevoir des paiements dans une devise qui n'est plus convertible en raison des restrictions de change. En principe, il n'existe pas de protection contre un tel risque, comme en témoignent les récents exemples de l'Argentine (2002) et de l'Islande (2009), même si les notations publiées dans la presse financière peuvent être utiles aux investisseurs à cet égard. Le climat politique et économique qui prévaut dans certains pays peut également être source d'instabilité et conduire au gel des actifs ou à une restriction des droits. En principe, il n'existe pas de protection contre ces risques, même si les notations publiées dans la presse financière peuvent être utiles aux investisseurs à cet égard.

Il peut s'avérer plus risqué d'investir sur les **marchés émergents** que sur les marchés développés. Les pays émergents sont caractérisés notamment par un certain degré d'instabilité politique et par des marchés financiers relativement imprévisibles. Les marchés émergents doivent donc être réservés aux investisseurs qui ont une bonne connaissance de ces marchés et qui sont donc en mesure d'en apprécier les risques (risques politiques et économiques, risques de crédit et de change, risques de marché, risques de liquidité et de règlement, et risques réglementaires et juridiques).

**Risque de change:** Le risque de change est le même pour tous les instruments financiers, qu'il s'agisse des instruments monétaires, des obligations, des actions ou des produits dérivés. Le Client qui achète un instrument financier dans une devise autre que sa devise de référence est exposé au risque de change, c'est-à-dire au risque que la devise étrangère se déprécie par rapport à la devise de référence. Le fait d'acheter une action américaine ou asiatique sur une bourse européenne ne permet pas d'éviter le risque de change. En effet, les variations du cours en euros tiennent compte de la variation du cours de l'action sur son marché principal ainsi que des fluctuations des taux de change. Le Client peut avoir recours à des contrats à terme sur devises (futures) et à des options de vente pour se couvrir contre le risque de change. Les principaux facteurs qui influencent les taux de change sont l'inflation, les différences entre les taux d'intérêt des pays, les prévisions économiques pour le pays concerné, la situation politique et la sécurité de l'investissement. De plus, certains facteurs psychologiques, tels que le manque de confiance dans le gouvernement, peuvent amener les opérateurs à spéculer sur une devise.

**Risque de liquidité:** Une liquidité insuffisante peut empêcher le Client de vendre ses instruments financiers aux cours du marché. Il convient de faire la distinction entre le manque de liquidité dû à la loi de l'offre et de la demande du marché et le manque de liquidité dû aux caractéristiques des instruments financiers ou aux pratiques du marché. Un manque de liquidité justifié par l'offre et la demande du marché intervient lorsqu'un instrument financier se trouve exclusivement en position d'offre (prix du vendeur ou cours acheteur) ou presque exclusivement en position de demande (prix de l'acheteur ou cours vendeur) à un certain prix. Dans ce cas, les ordres d'achat ou de vente ne peuvent pas être exécutés immédiatement ou ne peuvent l'être que partiellement (exécution partielle) et/ou à des conditions défavorables. De plus, des frais de transaction plus élevés peuvent s'appliquer.

**Risque de crédit:** Les achats de titres financés par des prêts s'accompagnent de risques supplémentaires. Une garantie supplémentaire peut être exigée si l'évolution des prix des actifs remis en nantissement entraîne un dépassement de la limite de crédit garantie par le nantissement. Si le Client n'est pas en mesure de fournir la garantie supplémentaire, la banque peut être contrainte de vendre les titres en dépôt à un moment défavorable. De plus, la perte liée à une évolution défavorable du prix d'un instrument financier peut dépasser le montant de l'investissement initial. Les fluctuations des cours des titres remis en nantissement peuvent affecter la capacité du Client à rembourser les prêts. Le Client doit savoir qu'en raison de l'effet de levier dont s'accompagne l'achat de titres à crédit, la sensibilité de ces investissements aux fluctuations des cours est proportionnellement plus grande. De ce fait, les chances de gain sont plus importantes, mais le risque de perte aussi. L'importance de ces risques dépend de l'effet de levier de l'investissement : plus celui-ci est important, plus les risques sont élevés.

**Risque de contrepartie/risque lié à la solvabilité de l'émetteur:** Un défaut de la contrepartie ou de l'émetteur d'instruments financiers dans le cadre d'une transaction financière (ou du système de règlement/compensation sur lequel les instruments sont négociés) peut entraîner, pour l'investisseur, la perte de tout ou partie des fonds investis. L'investisseur doit donc prendre en considération la qualité de l'émetteur du produit dans lequel il investit. Il doit accorder une attention toute particulière à la notation (ou note de crédit) dans l'évaluation de ce risque, qui est susceptible d'évoluer jusqu'à l'échéance, en particulier pour les produits d'échéance longue.

**Risque lié au sentiment de marché:** Certains facteurs irrationnels, liés au marché ou propres à un titre spécifique, peuvent affecter l'évolution globale des cours. Il peut s'agir de tendances, d'annonces, d'opinions ou de rumeurs susceptibles d'entraîner une baisse imprévue mais soudaine et massive des cours, même lorsque la situation financière et les perspectives des sociétés concernées ne se sont pas détériorées.

**Risque d'information:** Risque de prendre de mauvaises décisions d'investissement en raison d'un manque d'informations, ou d'informations incomplètes ou inexacts. Le Client peut par exemple s'appuyer sur des sources peu fiables ou avoir une mauvaise compréhension des informations dont il dispose. Ce risque peut aussi découler de problèmes de communication.

**Risque de transmission:** Pour permettre l'exécution de ses ordres, le Client doit fournir à la Banque certains renseignements tels que le type d'instrument, le type d'ordre, le volume, la date d'exécution, etc. Plus ces renseignements sont précis, plus le risque d'une erreur de transmission est faible.

## 7 Convention de compte joint (le cas échéant)

Les titulaires de compte reconnaissent par les présentes que les comptes ouverts ou susceptibles d'être ouverts ultérieurement auprès de Internaxx Bank S.A. sont régis par les Conditions Générales de la Banque, les conditions du Formulaire de demande d'ouverture de compte et les conditions particulières ci-après.

### Conditions particulières

Il est expressément convenu que chaque titulaire d'un compte joint ou d'un compte dépôt-titres peut disposer séparément des actifs déposés sur le compte et des titres détenus sur le compte dépôt-titres. S'agissant des obligations découlant d'un compte joint, les titulaires seront responsables de l'intégralité du montant en qualité de débiteurs solidaires. Notamment, les avoirs en compte, les titres en dépôt, tous arrérages, intérêts ou dividendes pourront être retirés, et d'une façon générale, toutes opérations sur les comptes mentionnés ci-dessus pourront être effectuées, par chacun des titulaires solidaires, seul et sans intervention ni concours d'un autre titulaire. La Banque sera libérée de toute obligation envers les titulaires du compte dès lors qu'elle aura procédé à ce paiement ou à la remise des titres à un des titulaires du compte conformément aux seules instructions de celui-ci.

Les intérêts, dividendes, arrérages et répartitions, ainsi que tous les fonds versés par les titulaires du compte seront portés au crédit du compte ouvert auprès de la Banque.

Chaque titulaire du compte peut, conformément à ses seules instructions et sans le concours de l'autre ou des autres titulaires, donner procuration à un tiers pour exercer pour son compte tout ou partie des droits qu'il tient de la présente convention.

Lorsqu'un compte est ouvert au nom de plusieurs personnes, chaque titulaire du compte est solidairement responsable envers la Banque aux termes des Conditions Générales. Cela signifie que chaque titulaire du compte est individuellement responsable du respect de ces dernières. Si l'un des titulaires du compte ne respecte pas les Conditions Générales, la Banque pourra se retourner contre lui ou contre l'ensemble des titulaires. La Banque se conformera normalement aux instructions de n'importe lequel des titulaires du compte. En cas d'instructions contradictoires de la part de ces derniers, la Banque ne sera pas tenue de s'y conformer. Lorsque des instructions peuvent être données à la Banque par l'un quelconque des titulaires du compte, chaque titulaire sera tenu par les instructions données par l'autre.

Si la Banque apprend qu'une procédure de divorce est en cours entre les titulaires du compte joint, ou en cas de désaccord entre ces derniers sur le fonctionnement du compte, la Banque pourra, sans toutefois y être obligée, geler le compte ou exiger une autorisation conjointe pour chaque instruction donnée sur le compte.

Si l'un des titulaires du compte donne notification de son intention de résilier les Conditions Générales, la Banque clôturera le compte conformément aux instructions reçues. Si la Banque donne notification de son intention de résilier les Conditions Générales, elle transférera les investissements du client au nom des deux titulaires du compte, sauf instructions contraires.

En cas de décès d'un ou de plusieurs des titulaires du compte, les droits et obligations susvisés ne seront pas modifiés. Les actifs en compte pourront être payés et les titres en dépôt pourront être remis sur décharge d'un des titulaires survivants ou de l'ayant droit du ou des titulaires décédés. La Banque pourra toutefois exiger des documents spécifiques avant de remettre les actifs au titulaire survivant ou à l'ayant droit du ou des titulaires décédés.



## 8 Déclaration et signature

Je souhaite/Nous souhaitons entrer en relation avec Internaxx Bank S.A. à Luxembourg en ouvrant le compte susvisé.

Je certifie/Nous certifions l'exactitude des informations personnelles fournies ci-dessus et m'engage/nous engageons à informer Internaxx Bank S.A. immédiatement de toute modification éventuelle de ces informations, en particulier celles qui concernent mon/nos adresse(s) principale(s), ma/nos résidence(s) fiscale(s), ma/nos nationalité(s), ma/nos profession(s) et mon/nos employeur(s).

De plus, je reconnais/nous reconnaissons expressément que Internaxx Bank S.A. ne fournit pas de recommandations personnelles d'investissement ni de services de conseil, et qu'en cas de question sur une transaction envisagée, je consulterai/nous consulterons un conseiller financier et/ou juridique qualifié.

Je certifie/nous certifions, sous peine de poursuites, que je suis/nous sommes le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de l'ensemble des actifs confiés à Internaxx Bank S.A. et des revenus concernés par le présent formulaire.

À des fins fiscales, je confirme/nous confirmons n'être ni citoyens ni résidents des États-Unis. Je confirme/Nous confirmons avoir lu et approuvé les documents suivants:

- ⑤ Avertissement concernant les risques
- ⑤ Convention de compte joint (le cas échéant)

Je confirme/ Nous confirmons que je me suis acquitté/nous nous sommes acquittés de l'ensemble de mes/nos obligations fiscales (déclarations et paiements de taxes) dans mon/ notre pays de citoyenneté et/ou de résidence conformément aux lois en vigueur, et que toutes les instructions et ordres transmis à la banque sont en accord avec ces lois fiscales.

Je confirme/Nous confirmons par les présentes avoir reçu les informations et documents suivants, qui étaient à ma/notre disposition sur le site Internet, et les ai lus/les avons lus et en approuve/approuvons le contenu:

- ⑤ [Conditions Générales](#)
- ⑤ [Frais et Commissions](#)
- ⑤ [Règles de confidentialité](#)
- ⑤ [Politique de bonne exécution](#)
- ⑤ [Politique en matière de conflits d'intérêts](#)
- ⑤ [Informations de base sur la protection des dépôts \(ci-dessous\)](#)

### Informations de base sur la protection des dépôts

La protection des dépôts effectués auprès de Internaxx Bank S.A. est assurée par:	Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (1)
Plafond de la protection:	100.000 Euros par déposant et par établissement de crédit (2)
Si vous avez plusieurs dépôts dans le même établissement de crédit:	Tous vos dépôts dans le même établissement de crédit sont „agrégés“ et le total est plafonné à 100.000 euros (2)
Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes:	Le plafond de 100.000 euros s'applique à chaque déposant séparément (3)
Délai de remboursement en cas de défaillance de l'établissement de crédit:	Sept jours ouvrables (4)
Monnaie du remboursement:	Euro
Correspondant:	Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg 283 route d'Arlon L-1150 Luxembourg Tel: (+352) 26 25 1- 1 Fax: (+352) 26 25 1 2601
Pour en savoir plus:	<a href="http://www.fgdl.lu">www.fgdl.lu</a>

(1) Système responsable de la protection de votre dépôt

(2) Limite générale de la protection : Si un dépôt est indisponible parce qu'un établissement de crédit n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont remboursés par un système de garantie des dépôts. Le remboursement est plafonné à 100.000 euros par établissement de crédit. Cela signifie que tous les dépôts auprès d'un même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le niveau de garantie. Si, par exemple, un déposant détient un compte d'épargne dont le solde s'élève à 90.000 euros et un compte courant dont le solde s'élève à 20.000 euros, son remboursement sera limité à 100.000 euros. Dans les cas visés à l'article 171, paragraphe 2 de la loi du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement, les dépôts sont garantis au-delà de 100.000 euros, auquel cas ils sont garantis jusqu'à un plafond de 2.500.000 euros.

(3) Limite de protection des comptes joints : En cas de comptes joints, le plafond de 100.000 euros s'applique à chaque déposant. Cependant, les dépôts sur un compte sur lequel deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement de nature similaire, non dotés de la personnalité juridique, sont, pour le calcul du plafond de 100.000 euros, regroupés et traités comme s'ils étaient effectués par un déposant unique.

(4) Remboursement : Le système de garantie des dépôts compétent est le Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL) dont les détails sont ci-dessus. Il remboursera vos dépôts (jusqu'à 100.000 euros) dans un délai maximal de sept jours ouvrables. Si vous n'avez pas été remboursé(e) dans ces délais, veuillez prendre contact avec le système de garantie des dépôts, car le délai de présentation d'une demande de remboursement peut être limité.

### Comment Internaxx Bank S.A. utilisera-t-elle vos informations personnelles?

Internaxx Bank S.A. est tenue de se conformer, dans l'utilisation de vos informations personnelles, aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur la protection des données à caractère personnel. En nous communiquant vos données personnelles, vous convenez expressément que Internaxx Bank S.A. pourra utiliser celles-ci aux fins indiquées ci-après et conformément à l'article «Informations personnelles» des Conditions Générales. Toutes les données personnelles que vous nous communiquez seront utilisées pour traiter votre demande d'ouverture de compte. Internaxx Bank S.A. utilisera également vos données personnelles pour réaliser des contrôles dans le cadre de la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent.

#### Premier titulaire

Prénom et nom

Lieu et date

Signature 

#### Co-titulaire

Prénom et nom

Lieu et date

Signature 